CHARTE DU MOUVEMENT

Terre-en-vue

Nos terres-en-vue sont des terres nourricières

Les terres agricoles belges sont soumises à de fortes pressions financières, spéculatives et polluantes, principalement liées à l'urbanisation et à l'industrialisation de nos campagnes. Leur disparition et leur accaparement menacent la souveraineté alimentaire en Belgique comme ailleurs.
Terre-en-vue veut rendre et garantir à ces terres leur vocation nourricière à long terme.

Le Mouvement Terre-en-vue :

- **soutient, dans une démarche d'autonomisation, les porteur·ses de projets agricoles dans leur accès aux outils nécessaires au développement de ces projets.** Ceci comprend l'accès au foncier (et le cas échéant au bâti), au marché, aux savoirs et savoirs-faire, et au capital. Terre-en-vue s'occupe de faciliter l'accès au foncier et collabore avec d'autres acteur·rices pour assurer les autres accès ;
- **permet l'installation, le maintien et le développement de projets agroécologiques**, c'est-à-dire de projets qui soutiennent la souveraineté alimentaire et qui nourrissent la population locale en travaillant la terre avec une approche sociale, écologique et économique à long terme ;
- **soutient des projets qui assurent la fertilité des terres à long terme**, qui vivifient le sol et visent l'autonomie énergétique et matérielle de la ferme, respectent les paysages et l'équilibre et la richesse des écosystèmes ;
- **encourage la relocalisation de l'économie agricole**, en soutenant des projets s'inscrivant dans des systèmes de circuit court et de vente directe, et dans des réseaux locaux d'agriculteur·rices ainsi que des projets qui renforcent la cohésion sociale locale et les liens entre les communautés rurales et urbaines, par la création de groupes locaux venant soutenir un·e ou plusieurs agriculteur·rices ;
- **contribue à la résilience des projets qu'il soutient**, en favorisant la **diversification** au niveau de la production, de la transformation et de la distribution, **l'échange** des savoirs et savoirs-faire, ainsi que le développement de **filières et potentiels locaux** ;
- **participe au débat public et politique sur l'accès à la terre**, dans une perspective locale et internationale et sensibilise les citoyens à ces questions.

Nos terres-en-vue sont un bien commun

Les terres agricoles sont une des premières ressources naturelles, qu'il nous appartient de gérer de manière durable. Le contexte économique actuel encourage l'utilisation spéculative des terres et brise le lien entre l'agriculteur·rice et ses concitoyen·nes, et entre l'agriculteur·rice et la terre. Le Mouvement Terre-en-vue a pour objectif de rendre et garantir aux terres agricoles leur statut de bien commun.



Pour ce faire, le Mouvement :

- **acquiert les terres agricoles** et, le cas échéant, les autres éléments nécessaires pour le fonctionnement de la ferme. Ces terres ne seront jamais revendues à des fins spéculatives ;
- **accompagne l'installation, la continuité, la transmission et le développement de projets agroécologiques** ;
- **confie l'usage de ces terres aux agriculteur·rices**, dans le respect de principes préalablement élaborés et négociés par les agriculteur·rices, les citoyen·nes qui les soutiennent et toute autre partie concernée. L'application de ces principes est contrôlée et adaptée aux évolutions, sans s'écarter de la raison d'être du Mouvement, qui vise des collaborations à long terme en créant un contrat social basé sur la confiance, formalisé dans un contrat légal ;
- **utilise et promeut des outils de gouvernance collective et participative efficaces** et propose des structures organisationnelles qui facilitent l'utilisation de ces outils et la pérennisation du mouvement. Le Mouvement reconnaît l'autonomie et l'interdépendance des différents organes et acteur·rices qui le composent. Il encourage la co-gestion et le partage des responsabilités, tout en respectant les spécificités de chacun·e ;
- **facilite des collaborations multiples**, entre les agriculteur·rices et leurs concitoyen·nes ainsi qu'avec les organisations qui adhèrent à cette charte. Il travaille avec les pouvoirs publics, qui partagent avec lui la responsabilité de la facilitation de l'accès à la terre et de la gestion durable et saine des terres agricoles. Il facilite la solidarité et reconnait l'interdépendance entre les régions et les niveaux locaux (communal, terroirs…) et supra-locaux (national, européen, international), ainsi qu'entre les différents groupes sociaux et culturels, à propos de l'accès à la terre.

Terre-en-vue est un espace d'échanges

Le Mouvement Terre-en-vue s'articule et se construit de façon organique à tous les niveaux (à l'intérieur, entre les structures et à l'extérieur).

Ses principes de base sont les suivants :

- **gouvernance participative et horizontale**
- **flexibilité et ouverture**
- **participation et confiance**
- **transparence**
- **prise de décision par consensus**

Les membres et adhérent·es sont invité·es à participer au mouvement à travers les forums, les groupes de travail et les différentes instances.



TERRE-EN-VUE

www.terre-en-vue.be